

DECISION N° DEC-2025-098

**Convention d'assistance budgétaire, comptable, financière et fiscale
entre la Communauté de Communes du Genevois et le Cabinet Stratorial**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision de conclure et de signer un marché ou accord-cadre de services dont le montant est inférieur à 100 000 € H.T. ;

Vu la convention annexée à la présente décision ;

Considérant :

- Que, compte tenu des différents chantiers en matière comptable, budgétaire et de stratégie financière et fiscale que doit mener la Communauté de Communes du Genevois, celle-ci a besoin d'un accompagnement ;
- Que, à la suite de la sollicitation de la Communauté de Communes, le cabinet STRATORIAL a présenté une proposition de convention ;
- Que cette proposition répond aux enjeux et besoins de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : de retenir la proposition de convention d'assistance budgétaire, comptable, financière et fiscale du cabinet STRATORIAL, annexée à la présente décision.

La convention est conclue pour une durée d'1 an à compter de sa date de signature.

Le tarif journalier est établi sur la base d'un montant de 700 € H.T. par jour, pour 2,5 jours d'intervention par semaine. La facturation sera établie sur la base du temps réellement exécuté.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont/seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : de signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 17 septembre 2025
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Télétransmise en Préfecture le 22/09/2025
- Publiée le 22/09/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 074-247400690-20250917-DEC2025098-DE



stratorial

Conseil
en gestion
et finances
locales



Convention d'assistance Budgétaire, comptable, financière et fiscale

15-17 rue Clisson
75013 PARIS
Tél : 01 42 60 15 18

4 Place Robert Schuman
38000 GRENOBLE
Tél : 04 76 06 10 00

contact@stratorial.fr

Votre directeur de mission

Alexis THIELLAND
Consultant Sénior
06 89 49 44 89

alexis.theilland@stratorial.fr

STRATORIAL

SARL AU CAPITAL DE 406 224 €
RCS GRENOBLE 448 602 102
N°FORMATION : 82 38 03616 38
N°CEE FR 91 448 602 102

La communauté de communes du genevois, représenté par son président,

Mr Florent BENOIT,

Et

Le **Cabinet Stratorial**, SARL domiciliée au 4, Place Robert Schumann- 38000 Grenoble, immatriculée SIRET n° 44860210200106 et inscrite au registre du commerce de Grenoble, représentée par son gérant, Monsieur Vincent COCUELLE.

Conviennt par le présent contrat visant le CCAG-PI :

1. Contexte et objet de la mission d'assistance

Suite à la réalisation d'une mission d'assistance financière, la communauté souhaite poursuivre la collaboration avec le cabinet afin de mener à bien les différents chantiers à enjeux comptables, budgétaires et financiers d'ici la fin du mandat. Plus largement, les besoins de la communauté sont susceptibles de couvrir l'ensemble des points ci-dessous (liste non exhaustive) :

Comptabilité (tout budget) : accompagnement globale sur les question comptable et stratégique. A titre d'exemple, clôture comptable, stratégie de rattachement des dépenses et des recettes, actualisation de l'état de l'actif et mise en œuvre du plan d'amortissement, concordance des comptes ordonnateur – comptable, apurement des engagements non soldés, identification des restes à réaliser en dépenses et recettes, passation des opérations d'ordre budgétaire et comptable, prévisions d'atterrissage, , réalisation d'analyse et de proposition sur les opérations comptables à réaliser, échanges avec les services de la DGFIP (ou autres demandes comptable), création, suivis des budgets annexes..

Budget (tout budget) : Rédaction du rapport sur les orientations budgétaires, animation du processus budgétaire, traduction du projet de mandat dans les orientations financières, simulation d'impact du PLF, évaluation d'impact et de coût des opérations à réaliser, validation des maquettes budgétaires, finalisation des dossiers de demande subvention, élaboration et vote du BP, équilibre et construction des budgets annexes, propositions d'arbitrage aide, à la décision ...(ou autres demandes complémentaire)

Stratégie financière et fiscale (tout budget) : Prospective et analyse financière, stratégie d'équilibre et de financement, identification de solutions alternatives de financement, analyse de la structuration des modes de gestion des services publics, assistance au choix des modes de gestion, évaluation des délégations de service public, optimisation des recettes, stratégie de déploiement des marges de manœuvre, réflexions sur le périmètre des compétences transférées, évaluation des compétences transférables, construction d'un plan pluriannuel d'investissement, analyse fiscale approfondie de la situation de la collectivité et de ses projets, conseils en stratégie fiscale relatifs en lien avec la prospective financière...(ou autres demandes complémentaire) Pour faire face à l'ensemble de ces enjeux, la communauté a souhaité pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur les thématiques ci-dessus. Ces études peuvent porter sur l'ensemble des budgets de la communauté.

Tel est l'objet de la présente convention.

La communauté pourra solliciter le cabinet sur l'ensemble des sujets financiers. Le cabinet facturera au temps passé, selon le montant unitaire présenté dans la convention.

Au préalable de chaque intervention, un temps estimé et un chiffrage prévisionnel seront communiqués, et devront être validés par la CC avant toute réalisation.

2. Ressources mobilisées par Stratorial

Créée en 2003, STRATORIAL est issu de la branche « conseil et gestion financière » de STRATORIAL Conseil, créé en 1993. L'activité historique du cabinet concerne la réalisation de diagnostics organisationnels, le développement de l'intercommunalité (évaluation du coût et du fonctionnement des services, pactes financiers et fiscaux...), l'analyse financière et fiscale des collectivités locales et de leurs équipements, l'accompagnement à la réalisation d'opération comptable et budgétaires, ainsi que l'accompagnement à la création et à l'exploitation de SPL, SEM et autres structures parapubliques.

A partir de 2005, STRATORIAL a également développé le conseil auprès des personnes publiques pour les assister dans la mise en œuvre de contrats complexes, tels que les PPP, DSP, de travaux/services et d'aménagement...

Notre activité porte sur les axes d'expertise suivants :

- analyse financière et fiscale des collectivités locales
- développement de l'intercommunalité, transferts de compétence
- financement de l'eau et de l'assainissement, GEMAPI, collecte et traitement des déchets
- conseil en organisation et en gestion, accompagnement du changement
- ingénierie financière contractuelle et gestion des services publics (assistance financière à la passation de contrats complexes tels que les PPP/BEA, DSP, concessions de travaux).

Pour ce faire, nous sommes organisés en 6 pôles d'activités transverses pilotés par des consultants seniors expérimentés.

Analyse et stratégie financière	Organisation	Fiscalité et évolutions de compétence	Modes de gestion	Contractualisation	Formation
- Rétrospective et prospective financière - Audits comptables - Fiabilisation et certification des comptes - Calcul des dotations et fonds de péréquation - Transformations budgétaires - Evaluation financière des politiques publiques - Communes nouvelles - Pactes financiers et fiscaux	- Réalisation de diagnostics et audits organisationnels - Projet d'administration - Audit et optimisation de processus - Optimisation des fonctions supports - Animation de séminaires et ateliers collaboratifs - Pilotage et suivi d'action d'optimisation - Dématérialisation des processus	- Analyse et estimation de la fiscalité du bloc communal - Optimisation fiscale - Impositions diverses des collectivités et satellites - Modes de tarification des services publics - Transferts de compétences et de charges - Transferts patrimoniaux	- Analyse et évaluation financière des modes de gestion - Business plan - Accompagnement aux évolutions de gouvernance - Montage de structure de gestion ou de portage - Stratégies de développement et de coopération	- Evaluation préalable, audit, montage et passation, contrôle d'exécution et renégociations de marchés publics, concessions et autres contrats complexes (PPP, BEA, AOT,...) - Accompagnement au financement de projets, évaluations indemnitaires	- Formation et information à destination des élus et des services (sur notamment loi de finances, évolutions législatives, gestion de services publics, montages contractuels, etc.) - Formation personnalisée

En 2016, **Stratorial** intègre le groupe **Orcom** (850 collaborateurs) spécialisé dans l'expertise comptable le commissariat aux comptes, la création et le pilotage de SEM, ou encore la fiabilisation et la certification des comptes des structures publiques ou parapubliques. **Stratorial**, aux côtés d'**Actiforces** (conseils en ressources humaines, conseil en recrutement, coaching et accompagnement au changement), renforce ainsi pôle secteur public **Orcom** avec une offre de conseil adaptée aux nouveaux enjeux des collectivités territoriales :

- Fiabilisation et certification des comptes
- Diagnostic et stratégie financière et fiscale
- Evaluation des services et des modes de gestion
- Diagnostic organisationnel et accompagnement au changement
- Accompagnement à la contractualisation



Nous sommes implantés à Grenoble et Paris et bénéficions du soutien de l'ensemble des collaborateurs Orcom et Actiforces dans toute la France ainsi qu'en Outre Mer.

STRATORIAL aide les collectivités locales de toute taille à appréhender les mutations financières auxquelles elles sont confrontées, en leur proposant un accompagnement complet dans la définition de leur stratégie financière et sa mise en œuvre concrète.

Nos atouts pour votre accompagnement

Notre capacité à intervenir efficacement dans le cadre de mission est assurée par les atouts que présente le cabinet :

- > Un accompagnement et des activités de conseil **exclusivement dédiées aux collectivités locales**, à leurs établissements ainsi qu'à leurs satellites.
- > Un acteur accompagnant les collectivités locales dans la **fiabilisation et la certification de leurs comptes** (Certification conventionnelle des comptes de la Région Réunion et de la CA du Grand Dole dans le cadre du dispositif d'expérimentation)
- > 20 années de références en matière d'**accompagnement comptable, budgétaire, financier, organisationnel, juridique et stratégique** en France métropolitaine ainsi qu'en outre-mer
- > **Des consultants sénior en position d'expertise** sur tous les champs de la gestion des collectivités locales, ainsi que sur les enjeux d'accompagnement au changement et de gestion de projet bénéficiant de la force d'une équipe structurée pour réaliser des prestations de haute qualité, trois consultants ayant exercé des fonctions de directeur financier et de direction générale dans des collectivités et établissements de toutes tailles
- > **Une implication forte dans la formation** des élus et des cadres territoriaux (Comundi, CNFPT, associations départementales d'élus,...), avec à disposition de nombreux outils pédagogiques créés par le cabinet.
- > **La veille législative et réglementaire** rendue nécessaire pour la réalisation des études conduites par le cabinet mais également pour l'animation de notre site Internet et des nombreuses collaborations rédactionnelles à des groupes de presse spécialisés (éditions Litec-Lexis Nexis, Le Journal des Maires, La Lettre du Cadre territorial, La Lettre de l'intercommunalité, Moniteur,...). Plusieurs ouvrages ont notamment été écrits par les consultants du cabinet.
- > **Une expertise élevée en matière de simulation d'impact** de l'évolution des dotations et des systèmes de péréquation alliée à une très bonne connaissance et maîtrise des outils de simulation de fiscalité.
- > **La recherche-développement conduite au sein du cabinet** qui se traduit par la mise à jour et l'innovation dans nos outils d'analyse et de prospective, afin de traiter au mieux les enjeux auxquels sont confrontées les collectivités : analyses financières et fiscales rétrospectives et prospectives, vérification des dotations de l'Etat, simulation de budgets de zones d'activités, observatoires fiscaux, consolidation des comptes,...
- > **Une véritable culture client et un savoir-faire** nourris par les échanges, la politique de formation interne et l'expérience acquise au fil des dossiers. Notre capacité à assurer une véritable relation de proximité avec vos équipes et vos élus est attestée par le renouvellement des conventions qui nous lient, qu'il s'agisse de missions d'assistance ou d'étude et de conseil.

Notre équipe de consultant

Vos interlocuteurs privilégiés seront **Alexis THIELLAND** et **Nafi LOCATELLI** (consultants seniors)

Il pourra notamment mobiliser au sein de nos équipes :

- ❖ **Jean-Pierre COBLENTZ**, consultant sénior expérimenté, fondateur historique du cabinet Stratorial Finances, doté d'une expérience dans les finances et la fiscalité locale depuis plus de 30 ans, référence nationale en matière d'analyse et d'anticipation des impacts des systèmes de dotation et de péréquation intervient en appui méthodologique de l'équipe Stratorial
- ❖ **Nicolas SAVELLI**, consultant senior, 38 ans, a précédemment travaillé pendant 8 ans en collectivités territoriales notamment comme DGS de communes surclassées 10-20 000 habitants. Responsable de notre pôle mode de gestion des services publics, titulaire d'un Master 2 en aménagement du territoire spécialisé dans le tourisme et les dynamiques territoriale, il accompagne plus particulièrement les collectivités dans l'évaluation de leurs politiques publiques, les audits financiers rétrospectifs et prospectifs, la négociation et le contrôle des contrats de concession dans le cadre de contentieux indemnitaires notamment, l'accompagnement sur les réflexions en matière de mode de gestion, ou encore le montage de structures d'exploitation (SEM, SEMOP, SPL).
- ❖ **Thierry CHAVEROT**, 49 ans, ingénieur INSA de formation, est consultant senior au sein du cabinet depuis 2009. Ses spécialités sont l'évaluation, la négociation et le contrôle des partenariats public – privé (contrats de partenariat, délégations des services publics, marchés publics complexes, BEA, CPE, etc.), principalement dans les secteurs : équipements publics sportifs et universitaires, infrastructures de loisir et événementielles, transports, réseaux de chaleurs, installations de traitement des déchets, équipements de développement économique. Il possède à son actif le pilotage de nombreux audits, passations et prestations de contrôles de DSP ou autres contrats complexes, en matière d'énergie et d'équipements de traitement et valorisation de déchets. Il est le responsable de site du cabinet Stratorial et en charge plus particulièrement du pôle Contractualisation et ingénierie financière.
- ❖ **Mélanie GAUTHEY**, 28 ans consultante junior en finances locales, elle a rejoint notre équipe en 2018 après un Master 2 en finances des collectivités territoriales et des groupements. Elle réalise des analyses rétro-prospectives, des études d'impacts relatives aux dotations, elle accompagne les collectivités dans l'évaluation de leurs transferts de charge et assiste les collectivités dans l'élaboration de leurs pactes financiers et fiscaux ou de leurs projets de territoire.

Notre réseau de partenaires

Au besoin, nous sommes en capacité de mobiliser des partenariats pour vous accompagner dans la réalisation de prestations nécessitant une expertise technique transversale. Ces partenariats pourront être réalisés, avec votre accord, dans le cadre juridique d'une sous-traitance, ou par le biais d'une contractualisation spécifique réalisée par notre intermédiaire.

Partenariats internes au groupe ORCOM :



De par les missions que nous réalisons fréquemment en qualité de mandataires ou membre de groupement, nous sommes en capacité de consolider nos expertises en matière de finances locales, d'assistance à la contractualisation et d'organisation de la gestion des collectivités locales, par des expertises techniques spécifiques (traitement et collecte des déchets, eau et assainissement, SPANC, Gemapi, conseil en urbanisme et en politique foncière, développement de politiques touristiques, évaluation des politiques publiques, sociologie des organisations) ainsi que le recours à des conseils juridiques de premier plan dans leurs domaines de compétence

Nos outils

- Nous travaillons sur **Windows** à partir des outils Word, Excel, Powerpoint, qui permettent une parfaite comptabilité des outils utilisés.
- Nous faisons chaque année l'acquisition de **base de données** auprès de l'État (fichiers individuels de DGF, REI pour les aspects fiscaux), ce qui nous permet de disposer des données fiables et régulièrement mises à jour.
- Nous avons développé **des simulateurs de dotations de l'État** et des fonds de péréquation et disposons de bases de données nationales.
- Nous avons développé **un outil d'analyse financière adossé à une base de données** acquise et actualisée chaque année auprès de l'État permettant de connaître et de mettre en forme l'ensemble des comptes de gestion du bloc communal jusqu'en 2018 inclus. Cela permet un gain de temps non négligeable et l'assurance de données fiables et facilement exploitables et réalisable en fonction des attentes des élus et des services.
- Nous disposons **d'un système de visioconférence** exploitable avec TEAMS ou Webex, permettant d'organiser des réunions de travail entre deux restructurations sur place. Ce système permet de projeter en direct des documents sous tous types de format. Ce système permet d'anticiper par le biais des réunions intermédiaires les présentations ayant lieu face aux élus.

3. Organisation de la mission

Modalités de saisine :

Le détail des prestations à réaliser pour le compte de la communauté ne pouvant être identifié à ce stade, il est convenu de procéder par bons de commande successifs.

Toute demande d'intervention, même formulée à l'oral, devra se traduire in fine par une saisine écrite via courriel. Toute demande d'intervention devra par ailleurs être retranscrite en bon de commande après évaluation de la charge à consacrer à la mission

Points de suivi :

Au-delà des missions que vous pourriez nous confier et des livrables qui y sont liés, nous vous proposons de planifier des points de suivi avec votre pilote interne selon un rythme qui pourrait varier en fonction de la mobilisation de nos ressources (hebdomadaire, par quinzaine ou mensuel). Nous définirons ce rythme à l'occasion de la phase de cadrage.

Ces points de suivi seront organisés en visio conférence (de préférence) ou en présentiel selon vos souhaits. Ils nous permettront de faire le bilan de la période écoulée afin de garantir la qualité de nos interventions. Nous pourrions à cette occasion identifier les potentiels chantiers sur lesquels nous pourrions intervenir dans les jours, semaines ou mois à venir.

Livrables :

A chacune de vos sollicitations nous définirons conjointement le contenu et la qualité du ou des

livrables attendus, les modalités de réalisation (présentiel, à distance), le délai de réalisation sur lequel nous nous engagerons, ainsi que les ressources, documents ou données nécessaires à la réalisation de notre intervention. Nous planifierons nos éventuelles interventions sur site.

Les livrables seront transmis par mails, et prendront la forme de tableaux d'analyse, de diaporamas, de notes d'enjeux ou de rapports en fonction du niveau de complexité et d'expertise de la mission considérée. L'aspect pédagogique sera pris en considération afin d'exposer clairement les enjeux et les solutions préconisées. Toutes les précisions nécessaires sur ces livrables seront mentionnées dans chaque bon de commande.

Interventions sur site :

Nos interventions sur site devront être dans la mesure du possible planifiées deux semaines avant la date souhaitée pour notre intervention. A défaut, nous ne serons pas en mesure de vous garantir une intervention dans le délai sollicité. Néanmoins, pour répondre à vos enjeux et priorités, nous nous engageons à rechercher toute solution permettant de satisfaire à votre demande, comme par exemple des visios conférences sur des horaires décalés.

A l'issue de chacune de nos interventions sur site nous organiserons un temps de débrief avec votre pilote interne ou son représentant.

4. Délais d'intervention et disponibilité

Nous porterons une attention particulière à respecter les échéances et contraintes qui sont les vôtres. S'agissant de la **disponibilité de Stratorial**, en fonction des besoins identifiés par la communauté, le cabinet traitera les demandes du commanditaire dans des délais variables en fonction des degrés d'urgence et de technicité de votre sollicitation.

Une fois ce contact pris, plusieurs cas de figure peuvent être envisagés s'agissant de la réactivité du cabinet :

- Réponse ne nécessitant aucune recherche particulière : la réponse peut être immédiate par téléphone confirmée par mail, ou simplement par mail dans un délai de trois heures suivant la définition précise du besoin,
- Réponse nécessitant peu de recherches et un certain développement (deux pages environ) : délai de réponse maximum fixé à deux journées ouvrées à compter de la réception du mail indiquant la définition précise du besoin,
- Pour chaque question nécessitant d'importantes recherches, une analyse ou la réalisation de simulations ou de travaux spécifiques en cabinet ou sur site, le cabinet établira une proposition chiffrée pour le temps de production ou d'intervention nécessaire pour répondre à la demande. Ce temps sera fonction de la technicité de la demande et de la nature de la réponse attendue : mail, note ou rapport ne demandent ni le même formalisme ni le même détail de traitement. Le délai de réalisation maximum envisagé pourra atteindre dix jours ouvrés à compter de la réception de tous les documents nécessaires à la réalisation de l'étude. Il sera en tout état de cause défini conjointement. L'ensemble de ces éléments sera retranscrit dans le bon de commandé émis.

Votre directeur de mission identifiera les ressources Stratorial à mobiliser pour répondre pleinement à vos attentes.

En cas d'indisponibilité de votre directeur de mission (arrêt maladie ou accident impliquant une indisponibilité importante, départ du cabinet), impliquant un changement durable d'interlocuteur, nous nous engageons à vous proposer un profil similaire en remplacement.

En cas d'indisponibilité du directeur de mission de court terme impactant la réalisation de la mission, nous mettrons tout en œuvre pour assurer la continuité de nos missions.

Il est bien entendu que le cabinet s'appuiera sur deux principes d'action essentiels pour mener à bien sa mission : l'écoute active de la direction des finances ainsi que la sensibilisation de l'ensemble des acteurs en présence à la démarche engagée. En complément des réunions de restitution ou interventions sur site, ces échanges pourront prendre la forme d'entretiens téléphoniques, de visio conférences ou de courriers électroniques.

5. Durée de la convention

La convention est conclue pour une période d'un an à compter de la date de sa signature. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

6. Tarification et modalités de facturation

Conformément aux seuils applicables en matière de commande publique, le montant maximum de la totalité des prestations découlant de la présente convention ne pourra dépasser la somme de 40 000 € HT.

La collectivité n'est engagée par aucun montant minimum.

1. Concernant les missions d'analyse forfaitaire :

Les tarifs unitaires de nos prestations sont établis de la manière suivante :

1/2 journée en cabinet :	500 € HT
Journée en cabinet :	1 000 € HT
Journée sur site :	1 200 € HT si déplacement depuis notre siège de Grenoble

- 2. Concernant les missions de mise à disposition de personnel, qu'il s'agisse du remplacement d'un directeur financier ou de la formation des équipes finances, le tarif appliqué est dégressif en fonction de la durée de mobilisation.**
- La facturation sera établie sur la base du temps effectivement passé (jours réels) et interviendra mensuellement avec un ajustement en fonction du temps réellement passé en fin de mission. Le tarif journalier applicable sera déterminé selon la décomposition suivante :**

Sur la base de 2.5 jours semaine d'intervention :

- Inférieur à 1 mois : 850 HT €
- 1 à 2 mois : 800 HT €
- 2 à trois mois ; 750 HT €
- Supérieur à trois mois : 700 HT €.

Sur la base estimative d'une mission allant jusqu'au 1^{er} novembre, soit trois mois, le montant HT sera 700€/ jour.

Les frais de déplacement seront facturés au réel afin de ne pas surfacturer la collectivité en incluant un montant de frais dans les jours vendus.

La TVA applicable est une TVA au taux de 20%.

Le cabinet s'engage à la mise en œuvre des moyens nécessaires par la démarche entreprise avec un rôle d'assistance qui se traduit par des missions d'études, de proposition et d'animation, le commanditaire ayant la responsabilité exclusive des décisions prises. Le cabinet garantit la complète confidentialité des interventions vis-à-vis de l'extérieur. En fonction des livrables définis dans le cadre de l'objet des missions, le cabinet peut ne contracter qu'une obligation de moyens et non de résultats. La collectivité s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de la mission et notamment de garantir une collaboration active des institutions et services concernés avec le cabinet dans le cadre de la présente mission ainsi que la communication des documents nécessaires.

Pour la communauté de communes

Fait à

Le

Pour le cabinet Stratorial

Fait à

Le

Vincent COCUELLE, Co-gérant
